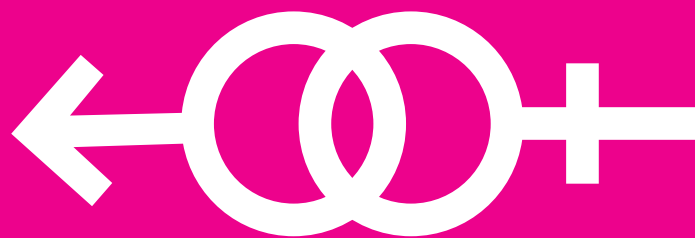


RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES
HOMMES
2023



SOM- MAIRE

ÉDITO

03

LES REPÈRES HISTORIQUES

04

ACTUALITÉ NATIONALE DE LA COMMISSION ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DE L'ADF

05

01. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LA COLLECTIVITÉ

06

02. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT

09

ANNEXES : LES 20 DÉPARTEMENTS PRÉSIDÉS PAR UNE FEMME

10 EXPRESSIONS DE L'ÉGALITÉ

10

Le Département, acteur de l'égalité femmes/hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental enraciné dans les valeurs de notre République. Il est de notre devoir de le défendre avec détermination et constance.

Parce que dans la Drôme, nous partageons ces valeurs, nous montrons la voie et concentrons nos efforts sur tous les fronts en mettant en place des actions concrètes.

Ainsi, le Département s'engage pleinement à promouvoir l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux de l'encadrement, en visant un équilibre optimal. Cela s'applique aux modalités d'organisation du travail, ainsi

qu'à la gestion globale de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

La Drôme promeut cette égalité dans sa politique d'accompagnement des Drômois notamment avec un soutien financier égal pour les équipes sportives féminines et masculines, la facilitation de l'insertion professionnelle des femmes dans l'économie drômoise.

La politique culturelle privilégie également la parité des intervenants et met par exemple en avant les femmes dans la résistance, notamment avec le musée de la Résistance de Vassieux-en-Vercors.

Enfin, parce que la jeunesse est au cœur de notre engagement, avec un Conseil Départemental des jeunes paritaires, nous favorisons des interventions éducatives régulières à l'école sur l'égalité des sexes.

Notre département, ancré dans ses valeurs et ouvert sur le monde, œuvre pour l'égalité, la diversité et un avenir plus équitable : ce rapport en rend compte concrètement.



Marie-Pierre MOUTON

Présidente du Conseil départemental de la Drôme

Quelques repères historiques

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1944

Les femmes obtiennent le droit de vote, elles deviennent "électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes".

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1967

La Loi Neuwirth autorise la contraception.

1974

Le secrétariat d'État à la condition féminine est créé, rattaché au Premier ministre et attribué à Françoise Giroud.

1975

Instauration du divorce par consentement mutuel.
Obligation de la mixité scolaire.
La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de 5 ans.

1981

Le Ministère du droit des femmes est créé, attribué à Yvette Roudy.

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

La Constitution est modifiée pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2006

Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

2007

Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de celui-ci.

Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations.

2013

Loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires. Les conseillers départementaux seront deux par canton, chaque binôme devra être composé d'une femme et d'un homme.

2014

Loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité est le premier point de sa définition de la politique globale de promotion de l'égalité.

2021

Afin d'accélérer la participation des femmes à la vie économique et professionnelle, la loi « Rixain » du 24 décembre 2021 prévoit l'instauration d'un quota de 30 % du sexe sous représenté parmi les cadres dirigeants.

Le cadre juridique

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Si elle ne tient pas compte des éventuels déséquilibres entre femmes et hommes préexistants dans la société, une politique publique, pourtant conçue à destination de toute une population, peut s'avérer discriminante. L'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes vise à agir en conscience et en prévention des inégalités existantes, en engageant une dynamique de changement structurel.

LA PRÉSENTATION EN SÉANCE PUBLIQUE, DU RAPPORT DÉPARTEMENTAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil départemental présente en séance publique, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article 61 de la loi).

Le décret du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu de ce rapport qui comprend des éléments relatifs à 2 thématiques :

- la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- les politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Actualité nationale de la commission égalité femmes/hommes de l'association "Départements de France"

7

En 2022, la commission Égalité des droits entre les femmes et les hommes de l'ADF¹ a accueilli en visioconférence Paola Bergs, nouvelle secrétaire générale du HCE². Cet échange a été l'occasion pour le HCE de présenter ses priorités immédiates : une mise en œuvre du télétravail soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'état du sexisme en France et la nécessité d'un acte 2 de la parité en politique. De son côté, l'ADF a présenté les politiques et actions engagées par les Conseils départementaux.

Lors du premier semestre 2023, l'ADF a été auditionnée au Sénat, puis à l'Assemblée nationale lors des travaux parlementaires engagés sur la proposition de loi visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Il s'est agi également d'analyser les écarts de rémunération ou les inégalités en matière de déroulement de carrière. Seul un tiers des postes à responsabilités de la fonction publique sont occupés par des femmes.

Aussi, dix ans après la loi dite "Sauvadet" du 12 mars 2012, qui visait à parvenir à la parité dans la fonction publique et qui avait atteint et même dépassé le seuil de 40 % de primo-nominations en 2021, le dispositif restait à compléter.

Cette nouvelle loi promulguée au JO le 19 juillet dernier prévoit notamment le relèvement de 40 à 50 % du seuil de primo-nominations des personnes du sexe sous-représenté et l'élargissement des emplois concernés par les quotas.

En complément des plans d'action des Départements, un index s'inspirant du privé a été créé pour calculer et corriger les écarts de rémunération.

Par ailleurs, un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) a été lancé par le Gouvernement, comprenant l'axe de l'égalité professionnelle.

¹ ADF : Assemblée des Départements de France

² HCE : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes



L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA COLLECTIVITÉ

Démocratie / vie citoyenne

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : UN PRINCIPE DE PARITÉ

En juin 2021, le renouvellement de l'Assemblée départementale, composée de 38 conseillers départementaux élus au suffrage universel pour six ans, soit 19 femmes et 19 hommes, est paritaire de par la loi du 17 mai 2013.

La parité s'établit quasiment au sein des nouvelles vice-présidences, dont 3 reviennent à des femmes :

- 2^e vice-présidente, chargée des solidarités humaines, de l'autonomie, de l'enfance, de la prévention, de la parentalité et de la santé
- 4^e vice-présidente, chargée de l'aménagement, du développement territorial et des dynamiques durables
- 6^e vice-présidente, chargée de l'offre territoriale de proximité, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Le Département a mis en place depuis 2016 un Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). Afin d'assurer la parité de cette instance de participation, les jeunes sont élus par binôme fille/garçon au sein de leurs collèges. Durant le mandat 2023-2023, 31 collégiennes et 31 collégiens, âgés de 12 à 14 ans ont participé à cette instance.



FOCUS

20 % de femmes
présidentes de Conseils
départementaux

33 % de femmes
présidentes de Conseils
régionaux

11,2 % de femmes
présidentes de Conseils
communaux

19,4 % de femmes
présidentes de
communautés urbaines
et de métropoles

20 % de femmes
maires

42 % de femmes
élues aux élections
municipales

Ressources humaines

Données chiffrées 2022

EFFECTIF DÉPARTEMENTAL DES AGENTS PAR SEXE

65,1 % de femmes
34,9 % d'hommes



FOCUS DANS LES MÉTIERS DÉPARTEMENTAUX

Agents de voirie



99 % d'hommes
1 % de femmes

Assistants sociaux éducatifs



95 % de femmes
5 % d'hommes

Ingénieurs



62 % d'hommes
38 % de femmes

Médecins



12 femmes
2 hommes

Assistants familiaux



84 % de femmes
16 % d'hommes

Chefs de cuisine



80 % d'hommes
20 % de femmes

LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

79 familles sont agréées par le Département (sans être employées par lui) pour accueillir à leur domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

Elles accueillent 127 adultes (74 femmes et 53 hommes). Parmi eux, 26 sont des personnes âgées (21 femmes, 5 hommes) et 101 sont des personnes handicapées (54 femmes, 47 hommes).

RÉPARTITION FEMMES HOMMES PAR FILIÈRE

Filière physique et sportive 67 % de femmes 2 femmes 1 homme	Filière administrative 89 % de femmes 577 femmes 73 hommes	Filière animation 100 % de femmes 1 femme
Filière culture 83 % de femmes 80 femmes 16 hommes	Filière sociale 95 % de femmes 276 femmes 15 hommes	Filière médico-sociale 95 % de femmes 165 femmes 9 hommes
Filière médico-technique 67 % de femmes 26 femmes 13 hommes	Filière technique 31 % de femmes 291 femmes 633 hommes	

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES PAR CADRE D'EMPLOI

Catégorie A   82 % de femmes 18 % d'hommes
Catégorie B   63 % de femmes 37 % d'hommes
Catégorie C   63 % de femmes 37 % d'hommes

EMPLOIS DE DIRECTION

DGS :

1 femme

DGA :

2 femmes

1 homme

DIRECTEURS

7 femmes

8 hommes

CHEFS DE SERVICE

40 femmes

14 hommes

RECRUTEMENT

Statut	Femmes	Hommes	Total
Non titulaires	45	26	71
Titulaires	92	42	134
Total	137	68	205
% total	67 %	33 %	

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DGS :

20 % femmes

DGS technique :

15 % femmes

Poste

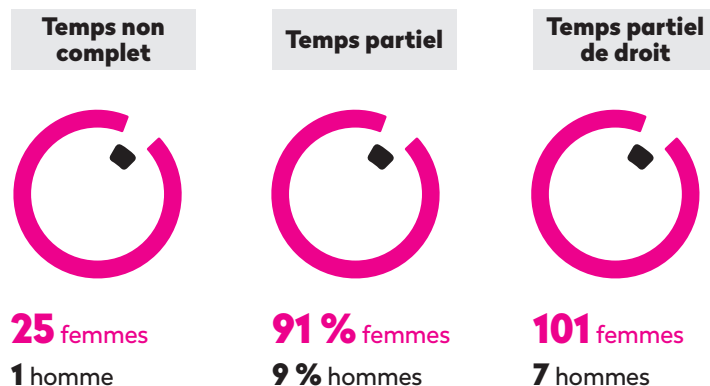
encadrement :

34 % femmes

1,3 M€

de pénalités
financières
sur l'ensemble
des collectivités
loi 19/07/2023

TEMPS DE TRAVAIL



CONGÉ PARENTAL ET PATERNITÉ EN 2022

100 % des agents placés en congé parental sont **des femmes** (12 agents).

12 hommes ont pris un congé de paternité soit 28 jours accordés depuis 01/07/2021

POLITIQUE RH ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DU DÉPARTEMENT

Le Département se mobilise fortement pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses services.

Cet engagement se traduit à tous les niveaux de l'encadrement.

Par ailleurs, les modalités d'organisation du travail, autour du télétravail et de cycles réguliers, s'inscrivent dans une recherche d'équilibre des temps de vie.

Le travail entrepris avec les organisations syndicales autour des lignes directrices de gestion intègre cet objectif d'égalité de fonctions, de rémunération et de déroulement de carrière. Ces travaux se poursuivent avec la définition de la stratégie RH, dédiée à la qualité de vie au travail et notamment à l'équilibre vie professionnelle et personnelle. Ils s'appuient sur 4 points fondamentaux :

- l'égalité salariale : structuration des grilles de rémunération de la fonction publique, basées sur le grade et la fonction.
- l'égal accès à l'emploi : les règles statutaires ainsi que la charte de recrutement en vigueur dans la collectivité garantissent les conditions d'égalité d'accès aux postes et à la promotion.
- l'articulation entre activités professionnelles et personnelles.
- la prévention des risques : lutte contre les stéréotypes, prévention et traitement des discriminations, etc.



**L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT**

**Actions de sensibilisation
dans les territoires**

Politique jeunesse

Des actions spécifiques, créées par le Conseil départemental des Jeunes (CDJ) ont été plébiscitées par l'ensemble des établissements scolaires. Le CDJ, instance de participation paritaire, a ainsi développé ces dernières années 3 actions particulièrement inspirantes.

Un kit d'aménagement des cours de récréation visant à dépasser la configuration classique, celle d'un city-stade principalement utilisé par les garçons ou d'un centre de la cour occupé par les jeux de ballons, reléguant les filles en périphérie. Ce kit permet aux collégiens de se réapproprier différemment la cour via 3 zones : une zone de jeux ludiques, une zone de détente et une zone de jeux calmes. Le kit est prêté aux établissements demandeurs. Plus de 25 collèges ont déjà pu l'utiliser et les personnels constatent une amélioration sensible du climat scolaire.

Le "CLUE-ADO" : un jeu de plateau pour aborder sans a-priori le problème des discriminations et du harcèlement à l'école.

Les joueurs doivent mener une enquête pour comprendre les fondements et ressorts des discriminations via des cartes questions et des vidéos interprétées par des jeunes.

Ce jeu a remporté le prix national de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) dans la catégorie Département.

Il est prêté chaque année à une vingtaine d'établissements scolaires et de structures jeunesse du territoire. Il est également utilisé par les Points Information Jeunesse drômois.

"Harceler, à quoi ça mène ?"

Action visant à faire réagir en direct les adolescents, développer leur empathie en se

mettant tantôt à la place de la victime, tantôt à celle du harceleur, tantôt des témoins directs, ou des adultes de l'établissement.

Durant l'année scolaire 2023/2024, ces projets seront déployés, à leur demande, dans les collèges suivants :

- collège privé Saint Victor à Valence
- cité scolaire Émile Loubet à Valence
- collège Claude Debussy à Romans-sur-Isère
- collège Gustave Monod à Montélimar
- collège Marc Seignobos à Chabeuil
- collège Marguerite Duras à Montélimar
- collège Paul Valéry à Valence
- collège privé Saint Michel à Pierrelatte



Politique sport

LE SOUTIEN AU SPORT FÉMININ

Le Département soutient 36 équipes de clubs sportifs évoluant au niveau national.

9 sont des équipes féminines : handball, volley-ball, rugby, sport boules, tennis, triathlon, squash.

Le Département a choisi d'attribuer le même niveau d'aide financière aux clubs féminins et masculins.

LES MEILLEURS ESPOIRS DU SPORT DRÔMOIS SONT DES FEMMES

En 2023, au sein du « Club Drôme », les 5 représentantes de la catégorie « Elite » sont des femmes. On compte 12 filles et 12 garçons âgés de 15 à 30 ans dans le club Drôme en 2023 (natation, athlétisme, cyclisme, escalade, VTT, course d'orientation, biathlon, ski nordique...).

6 AMBASSADEURS "DRÔME TERRE DE JEUX"

Ils portent le label "Terre de jeux 2024" sur le Département. Il s'agit de 2 femmes et 4 hommes.

De plus, le groupe de 18 drômois accompagnés par le Département dans leur parcours de « volontaires des Jeux » est composé de 9 femmes et 9 hommes.



Politique insertion

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSERTION

L'année 2023 est marquée par le déploiement du nouveau parcours insertion vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il permet une prise en charge plus rapide et une accélération du retour vers l'emploi.

Un premier rendez-vous avec une chargée d'orientation est désormais en place sur tout le département : cette équipe est 100 % féminine. Les référents insertion sont ensuite chargés d'accompagner le bénéficiaire sur des actions vers l'emploi.

En 2022, 407 bénéficiaires du RSA ont participé à des chantiers d'insertion, dont 147 femmes soit 36 %. À contrario, sur les chantiers liés au textile, la proportion de femmes dépasse les 52 %.

696 BÉNÉFICIAIRES DU RSA ONT PARTICIPÉ
À UNE ACTION D'INSERTION
FINANCÉE PAR LE DÉPARTEMENT
DONT 51 % DE FEMMES

Le Département a amorcé un travail de fond dès 2017 permettant de développer des chantiers d'insertion plus accessibles aux femmes. Il a par exemple permis le développement et la mise aux normes de l'atelier d'insertion agroalimentaire de Drôme Insertion, 100 % féminin ; ce dernier a été inauguré en 2023.

Le Département co-organise également de nombreux événements emploi. La participation des femmes est variable et oscille entre 25 % et 65 % en fonction des thématiques (80% pour l'aide à la personne).

En parallèle, d'autres événements sont mis en place, avec des initiatives comme "les métiers au féminin" dans le sud de la Drôme : certaines bénéficiaires s'engagent dans des formations qualifiantes à la suite de l'événement.

QUALITÉ, RESSOURCES ET GESTION DU RSA

Le Département compte 10 721 bénéficiaires du RSA, un chiffre en baisse (-3,33% en 2022). Cette diminution est liée au contexte national et à la dynamique enclenchée avec le nouveau parcours insertion.

Celui-ci prend davantage en compte les ruptures de parcours (absences, non respect des objectifs, ...). Des rendez-vous sont mis en place en prévention pour contrôler, accorder le juste droit et redynamiser les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion.

Sur 387 contrôles terminés en 2022, il y eu 79 sorties en emploi dont 48 étaient des femmes. Les bénéficiaires sont également accompagnées dans des démarches pour faire valoir leurs droits : pension alimentaire, solutions pour la garde des enfants, mobilité, formation... Les femmes restent majoritairement confrontées aux difficultés liées à la garde d'enfant.

57 % DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA
SONT DES FEMMES

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET BOIS

Les données statistiques agricoles sont effectuées par l'État, à partir des recensements agricoles réalisés chaque décennie, complétés des données de la PAC pour estimer des tendances entre ces recensements.

Les derniers chiffres du recensement agricole de 2020 indiquent que 26 % des 6 221 agriculteurs sont des femmes, ce qui correspond à la moyenne nationale.

La stratégie agricole du Département vient en soutien de ces 30 % d'actifs agricoles. Les dispositifs d'aides ciblent en priorité certaines filières à forts enjeux sur le territoire, notamment l'élevage mais aussi quelques filières végétales à valeur patrimoniale (plantes à parfums aromatiques et médicinales, noix, ...). Les subventions concernent aussi le développement de circuits-courts, la transformation à la ferme ou en collectif, les aides à l'investissement dans du matériel en collectif, l'agritourisme...



30 % DES ACTIFS PERMANENTS AGRICOLES
SONT DES FEMMES

CHEFFE D'EXPLOITATION :

30 % dans la filière
ovine et viticole

27% dans l'élevage
porcin ou avicole

26 % en horticulture
et maraîchage

25 % en bovin

24 % en arboriculture
ou céréales

(Données : Agreste 2016)

Politique culture

« FEMMES REBELLES » DE LA DRÔME

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2023, les Archives départementales ont publié sur leur site Internet une sélection de documents commentés consacrée à l'histoire de quelques "femmes rebelles" de la Drôme (grévistas, suffragettes et militantes).



"Femmes rebelles"
en ligne

SAISON CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES

En 2022, la stricte parité dans les intervenants culturels a été respectée et trois animations ont été proposées, sur le thème des femmes et de leur place dans la société (12 femmes en colère, théâtre documentaire sur l'engagement des femmes d'ouvriers ; Maman, théâtre d'objet sur le parcours d'une femme de sa naissance à son rôle de grand mère ; et Ô Janis, spectacle concert biographique de Janis Joplin).

SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE FÉMININE

Le Département est partenaire de structures et événements soucieux de placer la création artistique féminine au centre de leurs préoccupations. Ainsi, le festival Parfum de Jazz propose chaque année une programmation mettant à l'honneur les femmes musiciennes. La Cordo, scène de musiques actuelles située à Romans, porte une attention particulière à la place des femmes dans les musiques actuelles, que ce soit sur scène mais aussi dans les pratiques en amateur.



EXPOSITION SUR LE RÔLE DES FEMMES DANS LA RÉSISTANCE

Afin de contribuer à rétablir cette histoire méconnue, le musée départemental de la Résistance de Vassieux-en-Vercors accueille en 2023 une exposition d'art contemporain réalisée par deux artistes allemandes, Claudia Balsters et Hannah Goldstein.

VASSIEUX - MAI 2023 / FÉVRIER 2024 EXPOSITION "LIEBE RÉSISTANCE"

S'ajoutent à cette exposition les portraits de 12 résistantes qui ont joué un rôle dans le Vercors.

Longtemps sous-estimé, le rôle des femmes a été essentiel dans la Résistance lors de la 2^e Guerre Mondiale, qu'elles aient été au cœur de la lutte armée, intendantes, productrices de faux papiers ou rédactrices de tracts clandestins.

ENTRE SEPTEMBRE 2023 ET JUIN 2024 UNE ACTION ÉDUCATIVE

dédiée a été conçue et sera suivie par 68 classes de collégiens drômois (classes de 3^e)

Politique numérique

Le Département est partenaire d'initiatives locales permettant aux femmes de se lancer dans des métiers tournés vers le numérique. Il s'attache à développer un réseau de médiateurs numériques répartis sur l'ensemble du territoire. Sur les 54 médiateurs recrutés par les espaces publics numériques drômois soutenus par le Département en 2023, la moitié sont des femmes.

Un forum des métiers du numérique a été organisé au collège Marcel Pagnol à Valence : promotion des métiers du numérique auprès des jeunes filles en classes de 3^e.



ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES

1 médiateur sur 2
est une femme

USAGES NUMÉRIQUES

70 % de femmes accompagnées
via le "Pass numérique"

Coopération décentralisée avec le Sénégal

Les actions menées depuis 2010 par la Drôme et les communes de Wouro Sidy et Orkadiéré (Département de Kanel) ont pour objectif d'accompagner la mutation du système régional de gestion de l'eau et d'assainissement dans une perspective de durabilité du service.

La finalité est d'améliorer la santé et les conditions de vie des populations en augmentant le taux d'accès à l'assainissement, en améliorant les pratiques d'hygiène dans les familles et dans les lieux publics.

Au Sénégal, les femmes sont largement impliquées dans la définition et la mise en œuvre des actions d'hygiène et d'assainissement. Éluës, relais communautaires, animatrices, responsables de ménage, les femmes sont présentes et actives dans tous les maillons du projet.

La mise en place des programmes d'actions portés par le Département de la Drôme et ses partenaires du Sud, le Département de Kanel et les communes, dont la thématique principale est l'eau, l'assainissement et l'hygiène, contribue à renforcer l'égalité femmes/hommes dans ce pays.



Politique PMI et santé

Les Centres de santé sexuelle (CSS) – ex Centres de planification et d'éducation familiale départementaux œuvrent notamment dans le champ de la **prévention et de l'accompagnement des violences**, pour promouvoir des rapports humains plus égaux. Une attention toute particulière est portée à la prévention des violences relationnelles, des **violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes**. L'expertise des CSS dans ce domaine les conduit à soutenir aussi d'autres structures ou intervenants.

AU PLAN INDIVIDUEL

Des consultations médicales, des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale, des échanges avec la secrétaire sont proposés. Toutes ces activités participent **au dépistage des violences**. Un accompagnement psychologique peut être proposé aux personnes ou aux couples.

AU PLAN COLLECTIF

Des animations sont organisées avec le public scolaire ou le public en insertion.

En 2022, tous les CSS du Département ont réalisé **123 séances d'actions collectives, hors préparations à la naissance**, qui ont permis de toucher **867 personnes**.

LES ACTIONS COLLECTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Ces interventions concernent **les collégiens à partir de la 4^e et les lycéens**, dans les établissements scolaires ou dans les locaux du CSS.

Pendant l'année scolaire 2022/2023, les CSS ont conduit **95 séances**, auxquelles ont participé 534 élèves.

L'égalité femme/homme est abordée.

Elle s'inscrit dans les objectifs de travail définis pour la conduite des animations d'éducation à la sexualité et à la vie affective.

POURQUOI DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE À PARTIR DU COLLÈGE ?

Les professionnels du Département, comme ceux œuvrant auprès des jeunes, observent **la nécessité pour les jeunes d'avoir à se rendre physiquement une première**

fois dans des lieux ressources en santé (dont la santé sexuelle), pour faciliter une demande de rendez-vous dans le futur, de manière autonome. Les interventions visent à provoquer un échange respectueux et constructif, à créer une dynamique de prise de conscience de prendre soin de soi, donc de l'autre. Les supports utilisés favorisent **le questionnement des représentations, des idées reçues. Ils apportent surtout les repères nécessaires et indispensables à la construction de la pensée des jeunes dans le registre de la sexualité.**



La participation du Département aux dispositifs en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Outre le soutien quotidien de ses professionnels médico-sociaux pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales, le Département finance ou est associé aux dispositifs destinés spécifiquement aux victimes de violences conjugales.

LE DÉPARTEMENT CONTRIBUE AU FINANCEMENT :

- des accueillants sociaux en gendarmerie et en commissariat, action portée par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) à raison de 60 000 € par an (3 postes). Il s'agit de **faciliter la prise en charge par les services sociaux de situations connues par les forces de l'ordre lors d'interventions à domicile**, pour lesquelles un accompagnement social paraît utile, mais ne serait pas nécessairement sollicité par la victime.
- de l'accompagnement des femmes victimes de violences, en accordant 6 000 € par an à REMAID (Réconfort, écoute, médiation, aide, information sur les droits). Le Département est impliqué dans l'opération annuelle « ruban blanc », qui lutte contre les violences faites aux femmes. En 2022, il a relayé, en CMS et dans les médiathèques, le kit de communication (affiches et violentomètre) pour sensibiliser les Drômois.
- de la médiation familiale, portée par l'AEMF (Accueil, Écoute, Médiation familiale) pour améliorer les relations au sein du couple et prévenir les violences. Compte-tenu de l'année 2020 marqué par la crise sanitaire, la médiation familiale a connu une baisse globale d'activité d'environ 13 % par rapport à 2019.

969 familles ont été reçues et 750 enfants concernés. Une antenne d'accueil a été ouverte à Crest fin 2019.

L'ouverture de celle de Pierrelatte, prévue en 2020, a été repoussée en 2021.

Les centres médico-sociaux (CMS) accompagnent dans leurs démarches des femmes rencontrant des difficultés. Les prises en charge génèrent une forte mobilisation de l'équipe. Elles impliquent une coordination des différents acteurs, une écoute privilégiée des victimes, la recherche de solutions de répit et des accompagnements physiques dans des structures. Dans le secteur romanais, les CMS participent à l'animation d'un réseau d'accueillants bénévoles.

HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Convention tripartite dans les Baronnies

Le collectif « Femmes, des citoyennes à part entière » est à l'origine du projet de mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et/ou intra-familiales.

Un appartement mis à disposition par une commune est réservé à cet effet et géré par l'association ANAIS. Ce logement est destiné à héberger des femmes seules ou avec enfants, victimes de violences conjugales ou/et intra-familiales, dès la sortie du logement conjugal et jusqu'à l'accès possible au logement autonome. Ces femmes sont orientées par l'ANEF / SIAO 115.

Compte tenu de la complexité de la prise en charge des situations de victimes de violence conjugales ou intra-familiales, il est nécessaire d'établir un partenariat entre les acteurs principaux du champ médico-social du territoire qui participent à l'accompagnement quotidien de ces personnes.

Le Département, via le CMS de proximité, s'est engagé aux côtés du CIDFF et de l'association ANAIS dans le cadre d'une convention tripartite signée en avril 2020. L'intervenante sociale en gendarmerie (salariée du CIDFF) assurerait le suivi en cas de besoin avec les services de gendarmerie.

Accueil d'urgence

Le Département contribue au financement d'un accueil citoyen depuis 2019.

En 2023, il apporte une aide de 26 500 €.

Cette action permet le logement en urgence et en famille d'accueil des femmes victimes de violences.

Elle s'inscrit dans l'un des objectifs du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) qui est de renforcer les solutions d'accueil pour les femmes victimes de violences et/ou avec enfant de moins de trois ans.

Édité par :

Département de la Drôme
Hôtel du Département
26 avenue du Président Herriot
26026 Valence Cedex 9

Réalisation :

Direction de la communication externe

Photos :

Claire Matras, Francis Rey, Cyril Crespeau

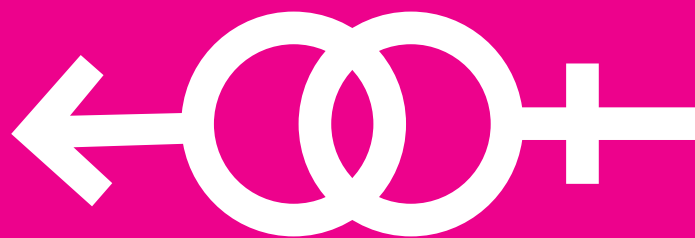
Maquette :

Longisland.fr

Impression :

Service reprographie du Département,
imprimé sur papier contenant du bois
issu de forêts durablement gérées

Édition 2023



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
Yvan Guilhot - yguilhot@ladrome.fr
04 75 79 27 84 / 06 99 23 32 75

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 Avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone: 04 75 79 26 26



LE DÉPARTEMENT